

La chaleur

 Attention, le soleil brûle et peut causer de graves problèmes

SALARIÉ



- Je porte des vêtements couvrants, une casquette ou un casque et des lunettes,
- Lors des pauses, je recherche l'ombre,
- Je bois régulièrement de l'eau,
- En cas d'insolation (*maux de tête, nausées, sensation de grande fatigue*), d'une modification d'un grain de beauté ou d'une lésion qui ne guérit pas, je consulte un médecin.



EMPLOYEUR



- Je dois évaluer les risques,
- J'organise le travail pour éviter les expositions au soleil aux heures les plus chaudes,
- Je mets à disposition, au minimum 3 litres d'eau par salarié et par jour (*Code du Travail*), ainsi qu'un lieu de repos frais et j'incite mes salariés à l'utiliser,
- Je fournis à mes salariés les Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés.

